

COMMUNIQUE DE PRESSE

FIN DE LA PREMIERE MANCHE DU PROCES HABRE : PLAIDOIRIES ET REQUISITION ATTENDUES EN FEVRIER

Une grande étape dans le procès de l'ancien Président Hissèin Habré a été franchie le 15 décembre dernier avec la déposition du dernier témoin devant les Chambres africaines extraordinaires sises à Dakar, au Sénégal. Cette Cour, fruit d'un [accord entre le Sénégal et l'Union africaine](#), a été mandatée pour juger des crimes graves qui auraient été perpétrés entre 1982 et 1990 au Tchad.

Officiellement ouvert le 20 juillet 2015, ce procès a connu une suspension de 45 jours, suite au refus des avocats de l'ancien Président tchadien de se présenter à la barre et à la nomination consécutive d'avocats commis d'office afin d'assurer la défense de l'accusé.

Du 7 septembre au 15 décembre 2015, le Président de la Cour, [le Juge Gustave Kam](#), assisté de deux magistrats sénégalais, ont ainsi pu entendre 92 témoins, victimes et autres experts sur 55 audiences au total, toutes ayant fait l'objet de [rapports exhaustifs](#) préparés par de [jeunes juristes sénégalais](#) à l'initiative de [TrustAfrica](#). Durant ces 4 mois d'audition, tous les chefs d'accusation pour lesquels Hissène Habré est poursuivi ([crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de torture](#)) ont été passés au peigne fin à la fois par les avocats des deux parties, le Procureur et ses assistants, et les juges.

Les audiences du mois de septembre ont permis d'éclairer [le contexte socio-politique](#) du régime Habré et de recueillir les témoignages des premières victimes présumées. Ces dépositions ont toutefois été marquées par [la comparution forcée de l'accusé](#) et par [le trouble à l'audience](#) provoqué par un partisan de l'ancien président.

En octobre, le procès est entré dans une nouvelle phase lorsque les juges se sont penchés plus particulièrement sur les répressions prétendument perpétrés contre les groupes ethniques, [notamment les Hadjarai](#), et sur [les résultats des fouilles](#) réalisées

sur de présumés sites de charniers à Deli, Koumra et Gadjira par des experts argentins. Ce mois a aussi été marqué par les victimes qui se sont présentées durant la semaine du 19 au 22 octobre pour relater les crimes et sévices sexuels qu'elles auraient subis.

La répression contre les populations du Sud, les opposant politiques et les exactions perpétrées à l'encontre des étrangers à travers tortures et actes inhumains ont constitué l'essentiel des débats du mois de novembre. Les juges ont à cette occasion pu lever un coin du voile sur les disparitions de certaines figures politiques telles Hassan Djamouss ou encore Idriss Miskine.

Enfin, les auditions des témoins se sont clos en décembre sur les crimes de guerre, notamment les exactions contre des prisonniers de guerre, et les récits du présumé massacre de prisonniers à Ambing en 1983.

Avec les conclusions écrites des avocats de la défense et des parties civiles qui seront remises au plus tard le 18 janvier 2016, le premier chapitre du procès de Hissein Habré se fermera sur les plaidoiries des avocats des deux parties et sur le réquisitoire du Procureur. Ceux-ci devraient débiter le 8 février prochain et conduire à un premier verdict sur la phase criminelle du procès en mai 2016. Toutes les parties auront alors 15 jours pour interjeter appel. Toutefois, une fois cette première manche achevée, la question de savoir si les CAE se pencheront sur la question des éventuelles réparations restera toujours en suspens.

##

Pour plus d'informations sur le procès, veuillez contacter:

El Hadj Alioune Seck

Program Associate

International Criminal Justice Fund

(Senegal) at (221) 33 869 40 18

Mobile: (221) 77 099 35 95

aseck@trustafrica.org

Pour des entrevues et des relations de presse, veuillez contacter :

Paul Takow Takow,

Communications Officer

(Senegal) at (221) 77 099 45 50,

takow@trustafrica.org